

RELEVÉ DE LA DECISION N° 2024 05 15
 Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 25 juin 2024

*(en application de la délibération du Conseil Communautaire
 en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)*

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 18 juin, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Dominique MALARY.

Excusé : Lucien PRINCE.

**Plan de communication 2023-2026 du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : adhésion à l'association Renaissance
 écologique et mise en place du programme Watty**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, un plan de communication a été élaboré sur la période 2023-2026. Ce plan permet de diffuser et de promouvoir les enjeux Climat-Air-Energie, ainsi que les objectifs et les actions du PCAET auprès des différents publics locaux.

Le plan de communication du PCAET 2023-2026 :

Le plan de communication est élaboré autour de 7 publics définis : Elus et agents publics, grand public (habitants, usagers et associations), touristes, scolaires et enseignants, et entreprises, dont les agriculteurs.

Les éléments à retenir de ce plan de communication sont :

- Un **événement annuel** autour des thématiques Climat Air Energie sur 2 jours en fin de semaine, avec une journée plus technique destinée aux entreprises, aux élus et aux agents publics et 1 journée à destination du grand public ;
- Un **lieu pour accueillir les animations** à destination des différents types de public, en particulier des entreprises, permettant aussi bien des formats en petite conférence à 40 personnes, qu'en atelier à 20 personnes. Ce lieu pourrait être mutualisé avec d'autres services ayant besoin de réaliser des animations liées au PAT, au CLS, à la Mobilité, aux Déchets, à l'épicerie solidaire... ;
- Une **exposition itinérante modulaire à destination du grand public** pour présenter le PCAET et les actions que les habitants et usagers peuvent mettre en œuvre ;
- Des **actions d'acculturation et de formation** des élus et des agents publics à propos du PCAET et de thèmes plus ou moins techniques, qui utiliseront comme outil la *Fresque de la Renaissance écologique* de Julien Dossier ;
- Des **cycles annuels d'événements courts d'acculturation et d'approfondissement thématique** à destination des entreprises à coconstruire avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture, le Centre de Ressources et d'Innovation et d'autres instances régionales ;
- La mise en place d'une **charte d'engagement partenaires** avec les entreprises et les associations du territoire avec un programme d'animation stimulant ;
- Des **objets de communication ciblés et thématiques** en version imprimée et en ligne sur le site web de la Communauté d'Agglomération et les réseaux sociaux.

Le plan de communication du PCAET 2023-2026 a été présenté aux élus membres du Groupe de Travail « Défense contre la Mer et Développement Durable » réunis le 23 mai dernier.

Il est proposé au Bureau Communautaire de déployer le plan de communication du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, auprès des 7 publics identifiés.

Utilisation de la Fresque de la Renaissance écologique pour les ateliers de sensibilisation :

Pour mener les ateliers d'acculturation aux enjeux du PCAET auprès des élus et des agents, et des autres acteurs du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, la *Fresque de la Renaissance écologique*, développée par Julien Dossier, sera utilisée.

En effet, le support et sa méthode sont destinés à être des outils d'ateliers de réflexion et d'idéation autour des territoires durables et bas carbone. Le support représente l'allégorie dessinée d'un territoire ayant réussi sa transition bas carbone, écologique et sociale, tout en étant prospère, en sécurité, équilibré et en coopération avec les autres territoires.

Pour avoir le droit d'utiliser la *Fresque de la Renaissance écologique*, il est nécessaire d'adhérer à l'association Renaissance écologique qui gère l'outil et sa licence d'utilisation.

Selon le barème 2024 voté lors de l'Assemblée Générale de l'association, le coût d'adhésion pour une Collectivité de plus de 50 000 habitants est de 480 € TTC par an. Cette adhésion est à renouveler chaque année, tant que l'outil est utilisé pour l'animation du PCAET. Le coût d'adhésion comprend également la formation de 5 animateurs à son usage.

Il est à préciser que l'animatrice PCAET, Aurore MARTINS, est déjà membre active de l'association, animatrice de ses ateliers et formatrice agréée d'animateurs depuis plusieurs années.

Les élus du Groupe de Travail « Défense contre la Mer et Développement Durable », réunis le 23 mai dernier, ont émis un avis favorable à l'adhésion à l'association Renaissance écologique.

Il est proposé au Bureau Communautaire d'adhérer à l'association Renaissance écologique pour un montant de 480 € TTC par an et de renouveler l'adhésion chaque année, tant que la *Fresque de la Renaissance écologique* est utilisée pour l'animation du PCAET.

Mise en place du Programme WATTY auprès des scolaires :

Le programme WATTY est un programme de sensibilisation simple et ludique à la transition écologique, à destination des scolaires, développé par la Société EcoCO2.

L'objectif du programme est de sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires et de rendre les enfants acteurs de la transition écologique à l'école et à la maison.

Le programme prévoit :

- **3 ateliers/an** animés par un intervenant spécialisé : pour notre territoire, il s'agira de l'association La Cicadelle, localisée à Aizenay, avec laquelle la Communauté d'Agglomération déploie déjà des animations d'éducation à l'environnement auprès des écoles du territoire ;
- **la participation au concours national** d'expression artistique sur la transition écologique et à un événement au choix ;
- la mise à disposition d'**outils pédagogiques** (mallettes thématiques, plateforme en ligne, supports numériques et imprimables, etc.) pour créer des projets de classe ou d'école ou des animations courtes et ludiques réalisées par les enseignants ;
- **l'implication des familles** par la mise en pratique des écogestes à la maison au travers de la distribution gratuite à chaque élève d'un Kit « econEAUme » pour faire une expérience pratique d'économie d'eau en famille et d'un jeu de cartes Watty.

Le programme est labellisé par le Ministère de la Transition Ecologique. Le financement est pour l'essentiel assuré par les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) à hauteur de 77 % du coût total. La collectivité locale paie le complément. Le coût global du déploiement du programme dépend du nombre de classe, avec un minimum de 21 classes.

Pour un déploiement entre 21 et 30 classes, le coût de total de l'animation est de 1 338 € HT / classe / an, financé à hauteur de 1 030 € HT par les CEE et 308 € HT par la Collectivité, soit, sur la base de 21 classes, un coût total de 6 468 € HT (7 762 € TTC) pour une année scolaire.

Les élus du Groupe de Travail « Défense contre la Mer et Développement Durable », réunis le 23 mai dernier, ont émis un avis favorable au déploiement du programme Watty à 21 classes, des écoles publiques et privées du territoire, pour l'année scolaire 2024-2025.

Il est proposé au Bureau Communautaire d'approuver la mise en place du programme Watty pour 21 classes du territoire, pour l'année scolaire 2024-2025, pour un montant total de 7 762 € TTC.

**Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu la délibération n° 2023 06 15 du 15 juin 2023 portant adoption du PCAET,

Vu le BP 2024,

Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Défense contre la Mer et Développement Durable », réuni le 23 mai 2024,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : VALIDE le déploiement du plan de communication du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie 2023-2026 auprès des 7 publics identifiés ;

Article 2 : APPROUVE l'adhésion du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à l'association Renaissance écologique pour un montant de 480 € TTC par an et le renouvellement de l'adhésion chaque année, tant que la Fresque de la Renaissance écologique est utilisée pour l'animation du PCAET ;

Article 3 : APPROUVE la mise en place du programme Watty sur 21 classes du territoire, pour l'année scolaire 2024-2025, pour un montant total de 7 762 € TTC ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

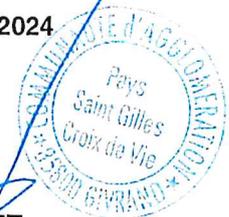
Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 27 JUIN 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 27 JUIN 2024

Givrand, le 25 juin 2024

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.